

Ruanda Urundi.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.

Ruhengeri, 4 Octobre 1950.

N° 61 .

OBJET: Fourniture bois S.M.
C.A.C.

Réponse à votre 3368/S.M.I
du 30/9/1950.



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre N° repris en marge.

J'ignore de quelle façon Monsieur l'Auxiliaire Principal LESTRADE a exposé son point de vue mais puis vous dire avec précision les raisons pour lesquelles il a été mécontent.

- 1./ Monsieur LESTRADE aurait voulu ou et quand bon lui semblerait, couper des arbres dans les boisements communaux du poste. Je n'ai pu lui donner entièrement satisfaction, ces boisements ayant été établis en grande partie avec un soin spécial, dans le but de créer des peuplements de porte graines destinés à desservir tout le territoire, (essences choisies dans ce but) Ces boisements sont traités et éclaircis d'une façon systématique par un karani formé dans ce but.

J'ai donc demandé à l'intéressé de me faire connaître les caractéristiques et le nombre des arbres lui nécessaires lui exposant que si d'une part son point de vue de couper au plus près pour supprimer le transport était valable, il était d'autre part désirable de ne pas maltraiter ces boisements en y laissant couper une équipe non formée.

- 2./ Or, il est impossible d'obtenir de Monsieur LESTRADE des desiderata précis. Avec l'arrière pensée que bien mieux que quiconque il couperait les arbres dont il a besoin, il demande - toujours d'urgence - des arbres dont il me communique de fort mauvaise grace et de la façon la plus vague les caractéristiques : (arbres bien droits... les plus longs possible etc...)

Ceci exposé, voici quelles ont été dans leur ordre chronologique les demandes de Monsieur LESTRADE:

- a./ en Aout.- une trentaine de perches - demande satisfaite aussitôt.
- b./ en aout.- a insisté pour choisir lui même 6 eucalyptus parmi les porte graines Maidenii. Me suis rendu sur place le jour même avec l'intéressé qui a sa demande a coupé lui même.
- c./ le 28 Aout (je suis parti du 28/8 au 2/2 à Byumba.) - Monsieur Lestrade me demande avant mon départ " 20 à 30 perches." Avant de partir je donne au karani spécialisé les instructions nécessaires. Le 29 ces "perches" sont refusées parceque non conformes à un désir INEXPRIME.

Le jeudi 7 Aout Monsieur Lestrade vien me trouver à ce sujet et daigne cette fois être précis : il veut 30 perches de 6 mètres et 8 bois plus gros de 6 mètres.

Le jour même le nécessaire est fait.

Le lendemain 8 aout Monsieur Lestrade arrive prendre livraison des bois en question et se met en colère parceque les bois sont "trop courts" (or par excès de précaution je les ai fait couper à res

-vement 6m,50(perçages)et 7m,00 (bois plus gros.),soit donc 0,50 à I M de plus que ce qu'il a demandé la veille.)

Ce voyant,j'ai dit à l'intéressé que dorénavant je le priais de me remettre une note écrite spécifiant les grosseurs et longueurs désirées,etque la prévision un peu à l'avance des matériaux lui nécessaires ne devait pas - à mon avis - demander un effort surhumain.

Si donc il y a eu un certain retard entre le 28/8 et le 7/9 il est uniquement imputable à l'imprécision de Monsieur Lestrade et au fait que les divers voyages que m'imposent mon service sont incompatibles avec ses demandes urgentes faites au jour le jour.

Depuis lors,plus aucune demande n'a été faite.

quant à la "priorité" voici de quoi il s'agit: Monsieur Lestrade mécontent pour les raisons ci dessus exposées m'a dit qu'il s'agissait d'un bâtiment médical de la plus haute importance. - Je lui ai répondu que là n'était pas la question;que l'importance du bâtiment n'impliquait pas la nécessité d'abimer un boisement porte graines par des coupes non raisonnées si cela pouvait être évité.

L'affirmation de Monsieur LESTRADE est exacte,s'il donne au mot priorité ce sens innattendu.

Pour éviter tout malentendu à l'avenir,je lui confirme ce jour par lettre que les bois dont il pourrait avoir besoin seront à sa disposition dans les délais les plus courts à condit on qu'il veuille par une brève note les demander en spécifiant les caractéristiques.

L'Agronome Principal.

J.LENS.



A Monsieur le Résident du Ruanda.
C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire
RUHENGARI.

Ruanda Urundi.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.

: C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de
: Territoire - RUHENGERRI. -

Ruhengeri le 4 Octobre 195

N° 62

OBJET : Fournitures bois C.A.C. à S.M.

Monsieur l'Auxiliaire Principal,

J'ai l'honneur de vous confirmer notre conver-
-sation du 8 Septembre: Les bois nécessaires à vos constructions peuvent
vous être fournis par les boisements proches du poste. Je vous prie ce-
-pendant pour éviter tout retard et tout malentendu

- 1./ De prévoir le plus possible à l'avance les bois vous nécessaires.
- 2./ De me faire parvenir une note me résumant le nombre et les caracté-
-ristiques désirées (longueur et diamètre à un mètre du sol plus
particulièrement.)

Je vous signale que je dois me mettre en route
aussitôt après la visite de Monsieur le Gouverneur Général, soit vers
le 10 courant et ce pour une quinzaine de jours. Il s'agit donc urgent d
me communiquer vos desiderata, si vous voulez éviter tout retard.

A Monsieur l'Auxiliaire Principal
LESTRADE.
R U H E N G E R I .

L'Agronome Principal.
J. LENS.

